

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune comporte 2 sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section doit être en équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2023 retrace les réalisations entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2023, il a été soumis au conseil municipal le 13 juin 2024. Les résultats 2023 peuvent se résumer comme suit :

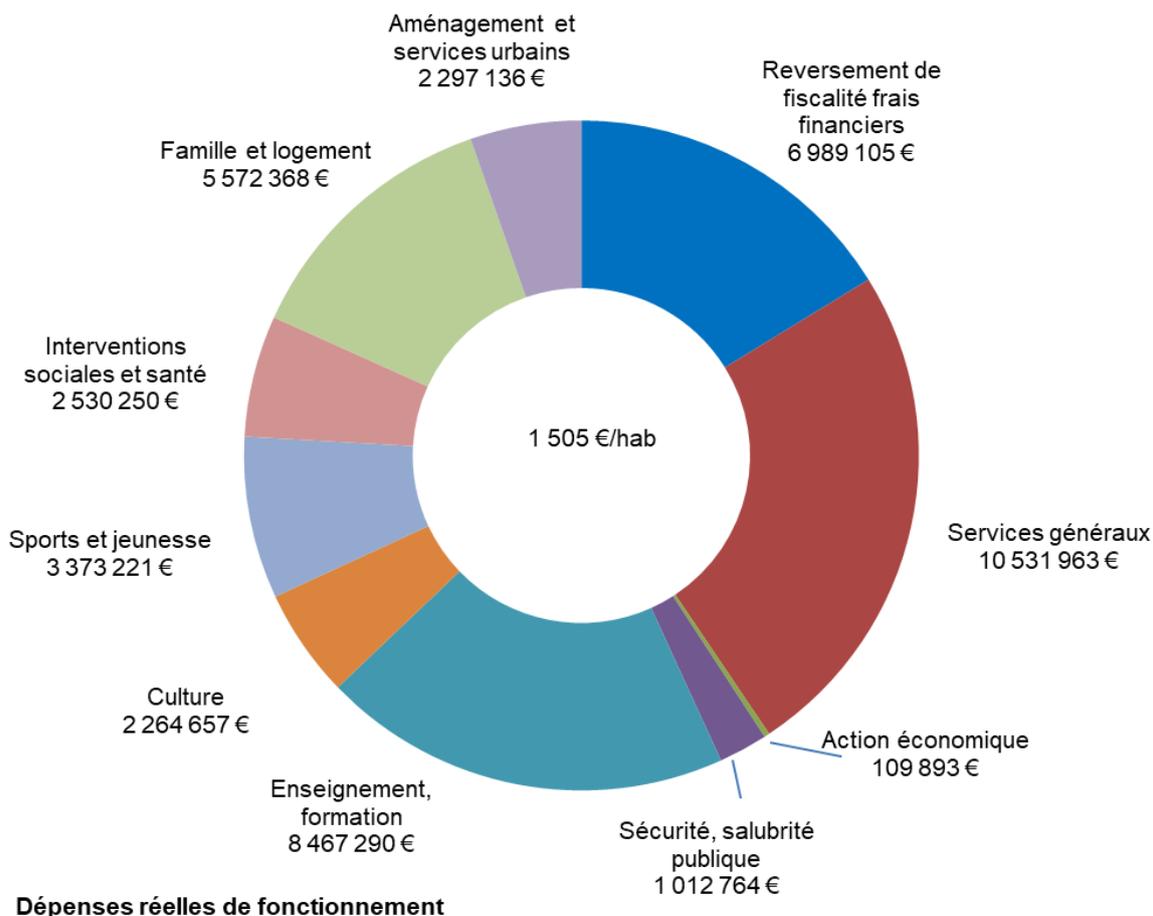
	2022	2023
Résultat de fonctionnement	7 271 800,03	7 556 459,40
Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser)	- 2 370 703,69	- 1 316 857,72
Résultat global de clôture	4 901 096,34	6 239 601,68

A – Section de fonctionnement

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère général	7 525 455,41	
012 – Charges de personnel	25 856 557,45	
014 – Atténuation de produits	161 194,00	
65 – Autres charges de gestion courante	9 673 904,27	
66 – Charges financières	549 996,59	
67 – Charges exceptionnelles	11 585,65	
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	285 300,00	
042 – Opérations d'ordre entre sections	2 230 764,14	2 096,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté		4 201 096,34
013 – Atténuation de charges		468 923,77
70 – Produits des services		3 326 278,92
73 – Impôts et taxes		37 397 122,76
74 – Dotations et participations		7 219 791,93
75 – Autres produits de gestion courante		729 164,30
76 et 77 – Produits financiers et exceptionnels		506 742,89
78 – Reprises provisions semi-budgétaires		-
Total	46 294 757,51	53 851 216,91

Les dépenses réelles de fonctionnement sont relativement stables, + 0,6%, par rapport à 2022. Retraitées des dépenses de constitution de provisions pour risque, elles progressent de +2,74 % par rapport à l'exercice précédent. L'année 2023 est marquée par un niveau élevé des prix se répercutant sur les prix des fournitures et services payés par la Ville.

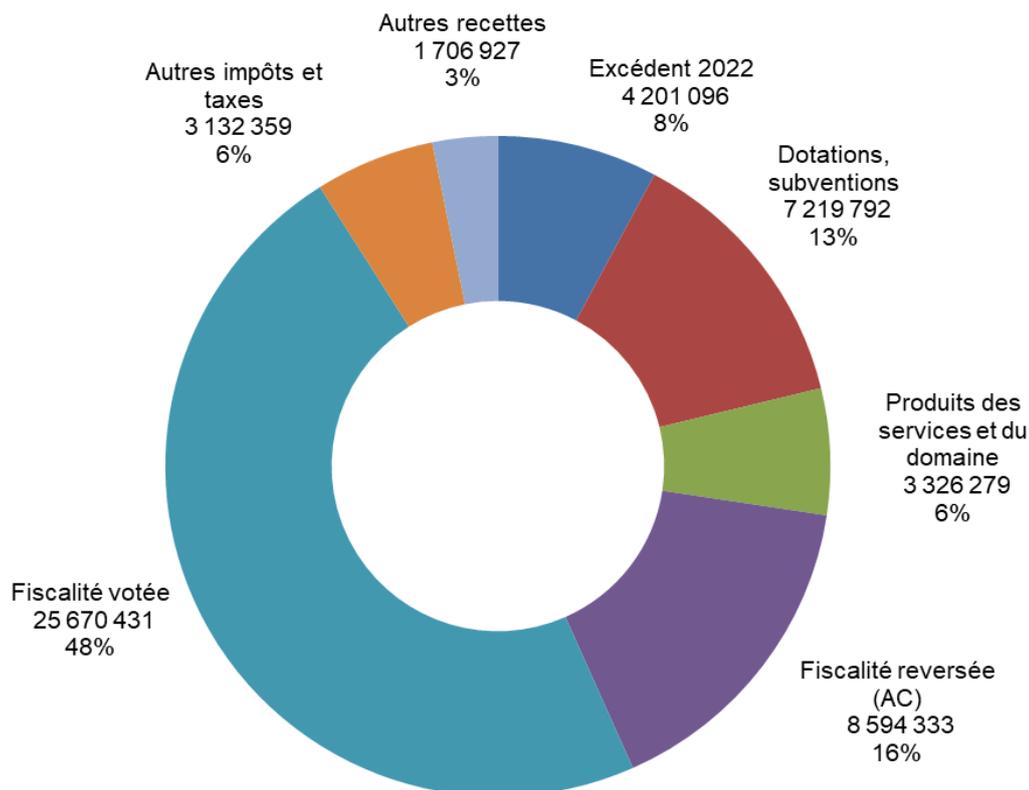
Par politique publique, la répartition en volume est reprise ci-dessous. Globalement le montant des dépenses représente 1 505 € par habitant (la population 2023 est de 28 679 habitants – population légale 2020 entrée en vigueur au 1/1/2023)



Les recettes réelles de fonctionnement sont également assez stables entre 2022 et 2023, soit + 0,9%. Corrigées des produits de cession et des reprises sur provisions, elles évoluent de + 2%

Les recettes de fonctionnement regroupent principalement :

- Le produit de la fiscalité directe locale (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) ;
- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (fiscalité reversée) ;
- La dotation globale de fonctionnement ;
- Les subventions et les produits des prestations municipales.



Recettes de fonctionnement

B – Section d'investissement

Chapitres	Dépenses		Recettes	
	Réalisé	Restes à réaliser	Réalisé	Restes à réaliser
001 – Solde d'exécution reporté	959 577,71			
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 073 746,19			850 000,00
20 – Immobilisations incorporelles	191 594,85	292 064,63		
204 – Subv. d'équipement versées	501 674,17	883 325,83		
21 – Immobilisations corporelles	2 927 164,88	2 366 404,40		
23 – Immobilisations en cours	38 624,64	12 549,10		
040 – Opérations d'ordre entre sections	2 096,00		2 230 764,14	
10 – Dotations, fonds divers			4 567 343,55	
13 – Subventions d'investissement			683 442,56	1 413 843,03
45 – Opérations pour compte de tiers				186 571,40
Total	7 694 478,44	3 554 343,96	7 481 550,25	2 450 414,43

Le financement des investissements est composé de :

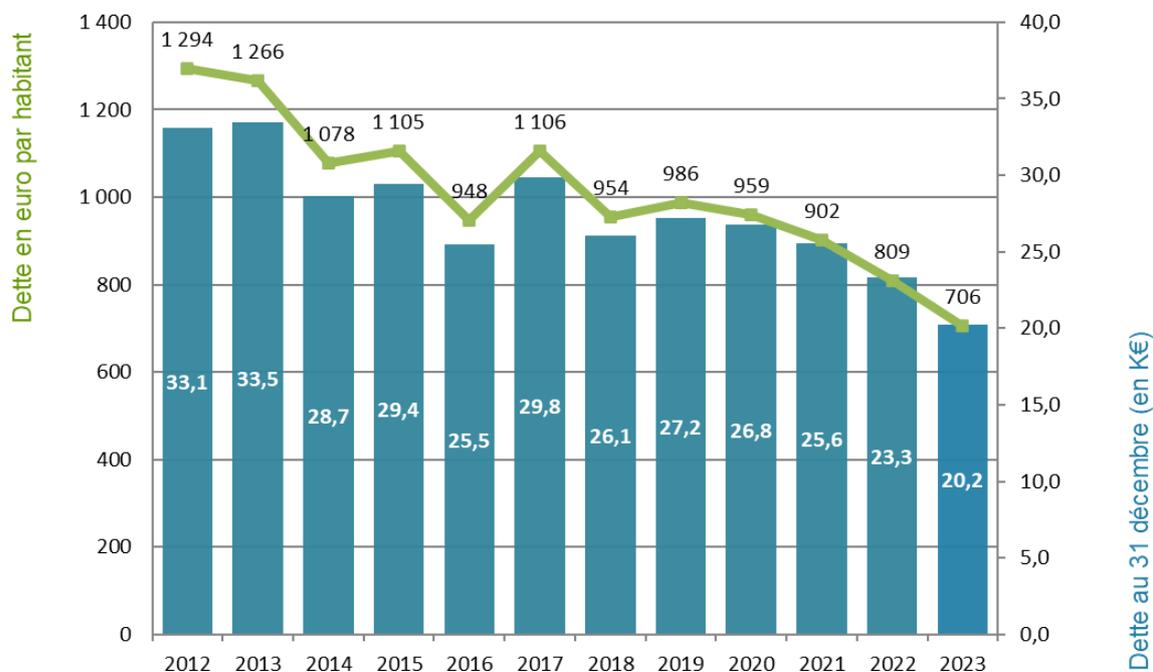
- L'autofinancement et les amortissements ;
- Le recours à l'emprunt ;
- Le fonds de compensation pour la TVA ;
- Les subventions versées par les partenaires ;
- La taxe d'aménagement ...

La politique d'investissement permet de répondre aux objectifs de développement des équipements de proximité tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

Les principales opérations réalisées en 2023 ou en voie d'achèvement sont :

	Réalisé	Restes à réaliser
Participation à l'enfouissement des réseaux électriques	501 674,17	883 325,83
Acquisition de deux balayeuses électriques	520 559,89	828 634,31
Rénovation des installations de chauffage du gymnase de la Paix	299 058,62	583 882,39
Acquisition d'une table de radiologie numérique		190 000,00
Acquisition d'un tunnel de lavage pour la cuisine centrale		151 366,21
Remplacement de l'automate GTB - Monod-Coquelicot	137 433,46	
Création d'un escalier intérieur à la crèche la Peupleraie	101 074,50	

C – Dette et épargne



En K€	2021	2022	2023
Epargne brute	4 012	5 427	5 366
Epargne nette	1 013	2 430	2 292
Capacité de désendettement (en année)	6,4	4,3	3,8

Le ratio de capacité de désendettement exprime le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la collectivité y affecte la totalité de son épargne brute. On considère généralement que le seuil critique se situe à 12 ans.

D – Taux d'imposition en 2023

La collectivité n'a pas voté d'augmentation des taux des impôts locaux depuis 2009.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 36,96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 49,44 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 24,36 %

Il convient de noter que suite à la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de cette taxe appliqué sur les résidences secondaires était figé depuis 2020. Les communes ont retrouvé leur pouvoir de taux à partir de 2023.

E – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

	2021	2022	2023
Permanents en ETP (équivalent temps plein) au 31/12	561,00	564,34	566,04
Chapitre 012 – Charges de personnel (traitement, charges, cotisation assurance...)	25 639 728,28	25 808 926,50	25 856 557,45

F – Principaux ratios

		Valeur	Moyenne nationale de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 505	1 299
2	Produits des impositions directes / population	895	719
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 709	1 494
4	Dépenses d'équipement brut / population	110	344
5	Encours de la dette / population	706	1 006
6	DGF / population	163	198
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,7%	62%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94,9%	93,6%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	7,4%	23,1%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	40,8%	67,4%